**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 19 (1931)

**Heft:** 351

**Artikel:** Le vote des femmes au Japon

Autor: I.W.S.A.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-260205

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# vement Fem

#### DIRECTION ET RÉDACTION

M<sup>n</sup>° Emilie GOURD, Crêts de Pregny **ADMINISTRATION** 

Mile Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

# ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS UISSE..... Fr. 5. SUISSE.

ANNONCES La ligne ou son espace

40 centimes

ÉTRANGER . . 8.— Le numéro . . . . 0.25 Le numéro . . » 0.25 Réductions p annonces répétées Les abanements parleif de 1° janvier. A parir de juillet, il est délivré des abanements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semente de

Des lectrices nous ont repro ché d'avoir écrit l'autre jour une jugesse en parlant d'une femme juge. Et plusieurs d'entre elles sont de l'avis du Dr. Muret, qui a affirmé qu'une femme médecin doit être appelée docteur et non pas docto-

resse.

Mais, puisqu'on dit et écrit rédactrice, institutrice, avocate, jardinière... la logique vou-drait donc que l'on féminisât aussi les noms de ces autres professions pratiquées par des femmes. Et le féminisme, que veut-il, lui ?...

#### Lire en 2me page:

Carrières féminines: la coupeuse en confection.

### En 3me et 4me pages:

Ant. QUINCHE: A travers le monde. Les femmes américa nes et leurs droits civils. Jeanne Vulllomenet: Prisons modèles. Correspondance. Nouvelles des Sociétés.

#### En feuilleton:

M.-L. Preis: Les femmes et les livres. Clara Viebig, à l'occasion de son 70me anniver-

saire.
M. F.: Silhouettes de Femmes: Ruth Patnam;
Margaret Beavan.
Pennello: Une exposition.

# Une question de féminisme international

#### L'Esclavage domestique

De passage à Genève, il y a quelque temps. un missionnaire français, M. Rolland, établi en Kabylie depuis 34 ans, est venu demander à des membres de nos organisations féministes internationales de s'intéresser, en tant que féministes, au sort tragique et lamentable des femmes de ce pays. Et les renseignements qu'il a fournis, tant au cours de conversations particulières que pendant une séance organisée en commun par l'Alliance pour le Suffrage et le Comité universel des Unions chrétiennes de jeunes filles, nous ont apporté une preuve de plus de l'esclavage domestique qui sévit encore dans tant de contrées mahométanes: la femme est vendue en mariage par une preuve de plus de l'esclavage domestique qui sévit encore dans tant de contrées mahométanes: la femme est vendue en mariage par son père, ou à son défaut par son plus proche parent mâle, sans son consentement, sans droit de divorce, sans droit de propriété sur rien sauf sur les vêtements qu'elle porte, sans droit sur ses enfants auxquels elle devient étrangère en cas de répudiation; elle est léguée à un autre après la mort de son mari, comme une partie de son héritage, ou bien peut être répudiée par lui, dès que cela lui plait, et sans qu'il soit obligé de donner la moindre raison. En un mot, et pour reprendre la formule du terrible adage indigène littéralement traduit: le mari peut faire de sa femme ce qui lui plait, hormis un cadavre.

Ce sort affreux, que nous a décrit le missionnaire français avec toute la chaleur de de sa conviction, est encore aggravé par le fait que, souvent, ces mariages sont conclus pour le compte de véritables enfants: dix ans, huit ans, deux ans... comme on le verra par les quelques petits tableaux de la vie de femmes kabyles que nous a adressés une collègue de M. Rolland, et que nous publions plus loin. Aussi est-ce avec soulagement que nous avons lu dans la Française le récit des expériences faites par notre amie Mme Brunschriences faites par notre amie Mme Brunschriences faites par notre amie Mme Brunschriences faites per la la tituation de la femme mu-

en Algérie, pendant lequel elle s'est informée de très près de la situation de la femme musulmane en ce pays, situation moins abomina-ble sans doute que celle de la femme kabyle, mais qui pourtant laisse encore terriblement à désirer (« ò Code Napoléon, que nous honnismais qui pourtant taisse encore terribiement à désirer (« o Code Napoléon, que nous honnissons dans nos réunions féministes, que tu nous parus juste, bon et presque prestigieux en face du code arabe ou kabyle », s'écrie Mme Brunschvicg). Car la Kabylie relevant du gouvernement français,— et même un vœu pour l'amélioration du sort des femmes de ce pays a été formulé plus ou moins officiellement, nous a assuré M. Rolland,— si des femmes énergiques comme nos amies françaises prennent en main cette question, nous avons espoir de la voir avancer. Nous saluons tout particulièrement la suggestion faite par Mme Brunschvieg de voir cette question traitée aux Etats-Généraux du Féminisme français de 1931, qui, tenus à l'occasion de l'Exposition coloniale, auront justement à leur ordre du jour la situation de la femme dans les colonies. Certes, de grandes difficultés sont encore à surmonter, d'ordre administratif, traditionnel, religieux même, quoiqu'il s'agisse ici de traditionnalisme plutôt

administratif, traditionnel, religieux même, quoiqu'il s'agisse ici de traditionnalisme plutôt que de religion proprement dite; mais, d'autre part, des hommes eux-mêmes souffrent de cet état de choses, et quelques-uns accomplissent déjà certaines petites réformes au sein de leurs tribus, comme l'assure M. Ferdinand Duchêne, dans son roman vécu de Thamil'la, qui constitue une des meilleures plaidoiries en faveur de la femme kabyle 1... Et puis, enfin, le féminisme avance, l'« Idée » marche...

Oui, et c'est là une des joies de notre mouvement inhernational: au dire de ceux qui travaillent dans ce domaine, l'émancipation des femmes de pays mahométans, tels que la Turquie ou l'Egypte, par exemple, peut avoir des conséquences directes très grandes sur un changement des coutumes et des mœurs dans d'autres pays; et l'exemple des femmes turques conseillères municipales à Istamboul, et bientôt députées, ou des femmes égyptiennes exerçant librement une profession, peut ainsi contribuer beaucoup à améliorer la situation de ces malheureuses esclaves domestiques. C'est donc une tâche féministe autant qu'humanitaire qui s'impose ici à nos organisations de femmes, tant est grande la solidarité féminine dans tous les domaines.

... Et qui donc nous écrivait encore derniè-

dans tous les domaines.
... Et qui donc nous écrivait encore derniè-rement que le féminisme n'était qu'une ma-nifestation de l'égoïsme des femmes?...

E. GD.

#### Histoire de quelques femmes Kabyles, connues et rencontrées ces dernières années dans la région de Bougie

Jamina. Vingt ans; son mari, pour un caprice en divorce quand elle a un bébé d'un an. Elle passe deux ans chez ses frères avec sa fillette. Mais le père a le droit de reprendre l'enfant quand elle a trois ans. Il la réclame donc, et les frères de Jamina pour lui faire oablier sa belle petite qu'elle ne doit plus revoir, la marient dans un lointain village.

petite qu'elle ne doit plus revoir, la marient dans un lointain village.

Taous, jeune veuve avec deux petits garçons; elle est heureuse près de sa belle-mère. Son père l'invite à venir chez lui avec les enfants; là il lui annonce qu'il l'a remariée, et, malgré ses pleurs, les enfants sont renvoyés à leurs oncles paternels et la jeune femme emmenée de force chez le nou-

DJORE, très heureuse avec son mari; mais elle n'a pas d'enfants; aussi son beau-père (qui l'a achetée pour son fils) déclare le divorce pour faire remarier son fils.

FADHIME, dix ans, est déjà divorcée; aussi ses parents la tiennent-ils enfermée dans leur petite gourbi, pour lui trouver plus facilement un autre manif.

ORDIA, huit ans, orpheline, recueillie par sa tante, qui en profite pour la donner en mariage à son fils (sans dot à payer). ZARA, deux ans, fiancée à un garçon de six ans, Les papiers sont déposés devant le caïd. Ses

beaux-parents pourront faire le mariage quand ils

Voudront.

LAHEDIT, femme principale d'un polygame,
tombe malade. suite de l'inconduite de son mari;
celui-ci la voyant languir, divorce; comme elle
n'a plus ses parents, elle vient demander refuge
à la mission où elle meurt au bout de quelques

jours.
... Comment énumérer toutes ces femmes répudiées, abondonnées, souvent après avoir été mal-traitées? Tant qu'elles sont jeunes, fortes et jolies, il se trouvera toujours quelques parents paternels (les seuls ayant droit sur elles) pour cher-cher à en tirer bon prix par un mariage qu'elles n'ont qu'à accepter bon gré mal gré. Si l'âge, les infirmités arrivent et qu'il n'y ait Si l'age, les infirmites arrivent et qu'il n'y ait pas quelque frère compatissant pour les recueillir, c'est la misère de la mendiante se traînant de village en village, demandant pour l'amour de Dieu une poignée d'orge, dont elle se fera de la galette pour ne pas mourir de faim. Sous les lois kabyles, les femmes n'ont aucune chance de pouvoir se libérer de la tyrannie des hommes de leur famille. Les mariages d'arfants archent. de leur famille. Les mariages d'enfants arrêtent



Cliché Mouvement Féministe

LE BANC DES MINEURS

toute chance de les instruire, tout en affaiblissant la race..

(Communiqué par Mle C. A. ancienne missionnaire).

Maintenant que le lancement de nos cina der-Maintenant que le lancement de nos cinq der-viers naméros, à raison de plus de trois mille exemplaires pour te premier et de plus de deax mille pour les autres, est achevé, et nous a donné des résultats certainement satisfaisants sur lesquels nous aurons à revenir, nous tenons à exprimer à nos abonnés anciens et nouveaux tous nos remerciement spour la patience dont nombre d'autre que put leit require à l'étant des irrénos remerciemen: spour la patence dont nomore d'entre eux ont fait preuve à l'égard des irrégularités qui ont pa se produire dans notre service. Irrégularités à peu près inévitables, malgré toute notre bonne volonté et notre minutie, et qu'ont excusées tous ceux et toutes celles qui, ayant eu à s'occuper de besognes administratives, ont appris par leur propre expérience combien souvent une adresse incomplètement donnée, ox un versement trop tardivement effectué, ox un retour en masse par poste peuvent, par leurs répercussions, entraîner de difficultés.

L'Administration du « MOUVEMENT ».

#### Le vote des femmes au Japon

Ainsi que la grande presse l'a annoncé, le ministère japonais s'apprête à déposer, durant la session actuelle du Parlement, un projet de loi reconnaissant le droit de suffrage municipal aux femmes, âgées de plus de vingtcinq ans, et ayant habité deux ans de suite la même localité. Ce droit comprend l'éligibilité aussi bien que l'électorat, c'est-à-dire que si ce projet est accepté, les femmes pourront remplir toutes les fonctions municipales, y compris celles de maire. Bien que ces dispositions soient exactement les mêmes pour les deux sexes, elles ne constituent cependant pas tout à fait, paraît-il, le suffrage municipal complet, et les organisations féministes japonaises (l'Alliance Internationale pour le Suffrage compte à elle seule trois branches au Japon) pétitionnent pour que la reconnaissance du suffrage dit préfectoral soit ajoutée au projet de loi.

Si celui-ci est accepté, il entrerait en vigueur l'an prochain déjà pour certaines élections municipales, et le nombre des femmes électrices municipales serait d'environ treize millions et demi.

I. W. S. A.

## Le Banc des Mineurs

Le banc des mineurs, ce banc rugueux et vieilli de la promenade publique d'une petite ville suisse, aux abords de l'ancien château, dont les tourelles moyenageuses abritent de nos jours les salles officielles et les bureaux électoraux, — ce banc des mineurs, c'est celui où viennent s'asbanc des mineurs, c'est cettu ou viennent s'as-seoir, en un voisinage suggestif, ceux que la consigne du gendarme de planton empêche de pénétrer dans le local de vôte: sœur Claire, l'infirmière visiteuse, venue en hâte chercher le doc-teur pour une malade épuisée par le travail et les maternités, et qui ne peut, parce que femme, avoir accès au sanctuaire électoral; Joseph, le pauvre idiot, essayant par esprit d'imitation de passer la porte où veille le gendarme, et que celui-ci renvoie, comme interdit privé de ses droits politiques, s'asseoir sur le même banc que l'infirmière; Oscar, le cambrioleur, sorti la veille de prison, encore sous le coup de la condamnation lui ótant ses droits politiques, et qui, lui aussi repoussé avec perte, vient aussi s'asseoir sur ce banc. Ce trio: la femme, l'interdit, le crimi-nel... le symbole est clair. Et pendant ce temps, l'alcoolique, que nous avons vu tout à l'heure dél'alcoolique, que nois avons vu tout à l'heure de-blatérer contre le vote des femmes à la porte du café, celui-là entre sans d'fficulté déposer dans l'urne le Non qu'il oppose catégoriquement à l'arrêté municipal interdisant la vente des liqueurs sur le territoire de la commune.

Il faut féliciter M. Jean Brocher d'avoir réussi

Il faut féliciter M. Jean Brocher d'avoir réussi de la sorte à concrétiser, donc à rendre visible et réel aux yeux des spectateurs le principe forcément théorique et abstrait de la revendication suffragiste, et d'avoir choisi, pour les présenter au cours de ce film, quelques cas où la privation de ses droits politiques infériorise la femme dans sa situation légale, morale ou économique. Certes, ceux qui cherchent au cinéma les films « durs», où l'on joue du couteau, du revolver, ou de la passion; certes, ceux aussi qui apprécient surtout les mises en scène fastueuses et les cient surtout les mises en scène fastueuses et les réalisations artístiques, ceux-là ont trouvé et trouveront ce film simple et naïf. Peu importe: il ne leur est pas destiné. Non, le Banc des Mineurs vise essentiellement tout le public honnète, un peu sentimental, qui applaudit les évocations de paysages connus, et de scènes familiales, le public de nos campagnes, de nos vallés, de nos bourgades, de certains quartiers populaires de nos villes, de nos Associations féminines aussi, et que la question du vote des femmes a laissé jusqu'à la question du vote des femmes a laissé jusqu'à villes, de nos Associations reminines auss, et que la question du vote des femmes a laissé jusqu'à présent extraordinairement indifférent. C'est à lui que le film est dédié par ceux qui coopérèrent à son élaboration, et c'est pourquoi ce serait une erreur de tactique — aussi bien, disons-le, qu'une impossibilité matérielle — de vouloir le soumet-



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Grand prix littéraire de l'Algérie (1921). Albin Michel, éditeur, Paris.

Film en quatre parties et un prologue par Jean Brocher, d'après les thèses de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. S'adresser, pour toutes conditions de location et de représentation à Mme Leuch, présidente de l'A. S. S. F., 52, ave-nue de Béthusy, Lausanne.